

PRISE DE POSITION DE PLAN INTERNATIONAL

LES DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES A VIVRE UNE VIE SANS VIOLENCE

Chaque enfant et jeune personne a le droit de vivre une vie sans violence, et mérite de grandir dans un environnement sûr, paisible, enrichissant et favorable dans lequel il peut pleinement exercer ses droits.

LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

- Plan International condamne fermement toutes les formes de violence à l'égard des enfants. Nous considérons que les niveaux de violence contre les enfants à l'échelle mondiale sont absolument inacceptables. Les trois-quarts des enfants ont subi des violences au cours de l'année précédente, ce qui montre la banalisation du problème. En vertu du droit international des droits humains, tous les enfants et les jeunes ont le droit de vivre une vie sans violence ou sans menace de violence. Plan International exhorte chacun à reconnaître l'énormité et la gravité de la violence à l'égard des enfants, et à mettre fin de toute urgence à ces atteintes aux droits humains.
- Plan International reconnaît que les enfants subissent différentes formes de violence à différentes étapes de leur développement. Nous savons que les filles sont confrontées à davantage de violence dans leurs vies, et que les filles et les garçons sont exposés à différentes formes de violence. Les réponses à la violence contre les enfants doivent être inclusives, transformatrices en matière de genre et sensibles à l'âge pour que toutes les expériences de la violence vécues par les enfants soient comprises, prises en compte et prévenues.
- Plan International sait que mettre un terme à la violence contre les enfants, et en particulier contre les filles, est complexe. Néanmoins nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un objectif mondial qui est réalisable – et un impératif puissant sur le plan légal, pour le développement et le respect des droits. La lutte contre la violence à l'égard des enfants appelle une action au niveau international, national et communautaire, un plus grand

engagement financier et politique et des partenariats renforcés.

- Nous reconnaissons que la violence contre les enfants peut être cachée et qu'elle met en jeu des facteurs complexes – qui contribuent tous au fait qu'elle est sous-déclarée. Nous demandons à tous les acteurs de veiller à ce que les mécanismes de prévention et de réponse prennent en ligne de compte les besoins et les préoccupations des victimes. Ils doivent notamment comporter des mécanismes de notification adaptés et sensibles au genre et à l'âge des enfants ; de solides mécanismes de protection des enfants pour reconnaître les premiers signes de violence ; et des mécanismes d'intervention qui privilégient les besoins de l'enfant.

LES FILLES ET LA VIOLENCE

- Plan International reconnaît que la violence peut revêtir plusieurs formes, et qu'il est convenu de comprendre la distinction entre la violence fondée sur le genre, la violence sexuelle et la violence contre les filles. Nous reconnaissons les intersections et les chevauchements qui existent entre ces types de violence. Les filles sont exposées à un risque accru de violence lorsqu'elles atteignent l'adolescence et que les rôles qui sont attendus d'elles sont plus clairement définis.
- La violence dont sont victimes les garçons ne doit pas être ignorée. En tant qu'organisation œuvrant pour les droits des enfants, Plan International s'est engagé à protéger les droits de tous les enfants. Il apparaît toutefois clairement que les filles et les jeunes femmes subissent davantage de violence –

le plus souvent cachée ou normalisée – pendant leur enfance, leur adolescence et durant les premières années de leur vie d'adulte que les garçons ou les hommes jeunes. Il convient de remédier aux carences dans la protection juridique des filles qui sont à risque, ou qui sont des survivantes de la violence. Les normes de genre omniprésentes qui tolèrent l'usage de la violence pour contrôler la sexualité des filles doivent être rejetées.

- Pour toutes ces raisons, Plan International accorde la priorité à l'élimination de la violence fondée sur le genre, et de la violence à l'égard des filles. Nous consacrerons du temps, des ressources et toute notre attention à cette fin. Nous exhortons tous les acteurs à prendre des mesures concertées pour susciter à l'échelle mondiale une meilleure compréhension de la violence envers les filles et pour lutter contre cette violence. Nous demandons une plus forte volonté politique et davantage de ressources financières pour mettre un terme à ces violations déplorables des droits des filles.
- Plan International insiste sur l'importance de ne jamais tenir les filles responsables de la violence dont elles sont victimes. Le seul fautif est l'auteur des violences, qui doit rendre compte de ses actes conformément à la législation nationale ou internationale. La peur ou la menace de violence ne doit pas empêcher les filles de vivre des vies libres et normales et de réaliser tout leur potentiel.

LE CADRE ET LES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE DROITS HUMAINS

- Plan International est convaincu que les États doivent ratifier et mettre pleinement en œuvre toutes les conventions ou les ententes relatives à la violence contre les enfants et la violence fondée sur le genre. Cela inclut tous les points d'action figurant dans les obligations de ces documents, ainsi que les Observations et les Recommandations générales des organes des traités. Cela nécessite en conséquence des gouvernements qu'ils harmonisent l'ensemble des lois et des politiques nationales et locales.
- Nos propres recherches ont montré que les traités internationaux ne protègent pas adéquatement les filles contre la violence. C'est à la fois parce que ces traités sont indifférents aux spécificités du genre et en raison des réserves qui limitent leur applicabilité. Nous respectons les traditions culturelles, les croyances religieuses et les normes sociales lorsque celles-ci ne compromettent pas l'exercice des droits humains. Toutefois, les pays ne devraient pas les utiliser pour émettre des réserves à l'égard des conventions et accords internationaux traitant de la violence envers les enfants et de la violence fondée sur le genre. Les États, avec d'autres acteurs, doivent s'efforcer de

combler les lacunes dans le droit international qui favorisent la perpétuation de la violence à l'égard des filles.

- Nous sommes convaincus de l'importance de collecter les données ventilées par âge, sexe, ethnicité, religion, handicap, lieu, richesse, situation maritale, orientation sexuelle et identité de genre et statut migratoire (avec des protections nécessaires pour la vie privée et les droits humains). La collecte de données pour les adolescents doit couvrir la tranche d'âge de 10 à 14 ans afin d'accroître la visibilité des plus jeunes adolescentes et de leurs besoins, et de suivre les progrès réalisés au regard des engagements, des politiques et des programmes en faveur des filles et des jeunes femmes.
- Plan International se joint également à l'appel de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW en anglais) demandant aux États de prendre toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives pour amender ou abolir les lois, les règlements, les coutumes et les pratiques existantes qui constituent une discrimination à l'encontre des filles et des femmes.
- Plan International condamne fermement ceux qui cherchent à porter atteinte aux normes des droits humains et qui ce faisant affaiblissent aussi la protection des enfants contre la violence. Nous demandons à tous les gouvernements de respecter les normes relatives aux droits humains actuellement en vigueur, de les utiliser pour amorcer des négociations et faire progresser les questions y afférant et de combattre les tentatives de contourner ou d'affaiblir ces normes.
- Plan International demande à tous les gouvernements de se montrer transparents et responsables dans la mise en œuvre de leurs engagements à l'égard des droits des enfants à vivre une vie sans violence. Tous, filles, garçons, femmes et hommes devraient pouvoir accéder à l'information sur la législation et les politiques nationales et sur les budgets et plans de mise en œuvre correspondants.
- Plan International reconnaît les rôles cruciaux joués par la société civile, les organisations internationales, les militants et les activistes. Ces rôles consistent entre autres à établir les responsabilités, à collecter les données, à galvaniser la volonté politique, à exercer des pressions pour obtenir les ressources nécessaires à l'élimination de la violence contre les enfants.
- La dynamique des relations de genre entretient la violence à l'égard des enfants, en particulier des filles. Nous demandons aux acteurs internationaux, en particulier ceux qui sont chargés de la protection des enfants, de reconnaître et de répondre à cette dynamique, et de multiplier leurs efforts pour s'attaquer aux niveaux élevés et aux

différentes formes de violence envers les filles. Nous nous sommes engagés à travailler en partenariat avec d'autres entités dans un souci de transparence, de redevabilité, d'apprentissage mutuel et pour obtenir de meilleurs résultats.

LES ENFANTS ET LES JEUNES EXPOSÉS A UN RISQUE ACCRU DE VIOLENCE

➤ Plan International est convaincu qu'il convient d'adopter des approches holistiques pour mettre un terme à la violence contre les enfants. Pour cela, des systèmes doivent être en place pour protéger chaque enfant de la violence. Nous reconnaissons toutefois que certains groupes d'enfants lui sont plus vulnérables. Typiquement, ce sont les filles, les enfants en situation de handicap, qui n'ont pas d'identité juridique ou qui s'expriment publiquement, qui appartiennent à des minorités ethnolinguistiques, qui vivent dans la pauvreté extrême ou sont touchés par des crises, et les enfants qui s'identifient comme lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexués ou des personnes qui se remettent en question (LGBTIQ). La petite enfance et l'adolescence sont deux stades de la vie auxquels les enfants sont plus vulnérables à la violence. Nous devons accorder la priorité à ceux qui sont les plus vulnérables et les plus exclus, en leur consacrant plus d'attention et de ressources et une meilleure protection pour éviter qu'ils ne soient laissés pour compte.

LES SYSTÈMES NATIONAUX DE PROTECTION DES ENFANTS

➤ Plan International est convaincu qu'il incombe aux gouvernements nationaux, en leur qualité de principal garant des droits, de défendre les droits de leurs ressortissants. Mais sans systèmes globaux de protection d'enfants, il est impossible de garantir la sécurité de tous les enfants. Les gouvernements nationaux doivent en conséquence faire en sorte que des mécanismes de protection d'enfants, qui sont efficaces, sensibles à l'âge, et transformateurs en matière de genre sont en place. Les autres entités, comme la société civile, les organismes des Nations Unies et le secteur privé devraient appuyer les mécanismes nationaux de protection d'enfants s'il y a lieu. Les systèmes doivent être entièrement financés et capables de répondre aux besoins des plus vulnérables.

LES NORMES SOCIALES ET LA VIOLENCE

➤ Plan International est convaincu que l'acceptation de la violence est en soi une norme qui doit être remise en question de toute urgence. Il est crucial de remettre en question l'inégalité entre les genres

et les normes sociales qui justifient la violence à l'encontre des enfants, des adolescents et des jeunes, et surtout des filles et des jeunes femmes, en rejetant la faute, la honte et la stigmatisation sur les victimes. Des motifs d'ordre traditionnel, culturel ou religieux ne doivent pas servir à justifier ces normes. La violence n'est jamais acceptable, quelles que soient les circonstances, et elle doit être à tout instant considérée comme une grave violation des droits humains. La violence n'est pas une affaire privée – il convient de la détecter pour pouvoir lutter contre elle.

➤ Plan International est convaincu que nous devons tous promouvoir et renforcer les normes et les valeurs qui soutiennent des relations non-violentes, respectueuses, enrichissantes, positives, qui promeuvent l'équité entre les genres pour tous les enfants et les adolescents, y compris les plus vulnérables et les plus exclus.

➤ Pour changer les mentalités, les normes et les comportements, il est crucial de promouvoir un dialogue intergénérationnel sur la violence à l'égard des enfants. Le dialogue communautaire peut remettre en question les attitudes négatives autour des châtiments et de la domination, et de l'idée que les enfants sont la propriété des détenteurs de pouvoir plutôt que d'être eux-mêmes des détenteurs de droits. Les dialogues devraient inclure les enfants, les adolescents, les jeunes, les parents, les aidants familiaux, les chefs traditionnels et religieux, les travailleurs de santé et les enseignants, et il devrait être ouvert et accessible à tous.

➤ Plan International s'oppose aux systèmes patriarcaux qui renforcent l'inégalité entre les genres et qui cherchent à contrôler la vie et la sexualité des filles et des femmes au moyen de normes de genre socialement définies. Elles donnent aux filles et aux femmes un statut inférieur et sont utilisées pour justifier la violence à leur égard. Nous reconnaissons que les filles et les femmes ont le droit à l'autonomie corporelle et de maîtriser leur propre sexualité. Pour mettre un terme à la violence fondée sur le genre, nous sommes convaincus qu'il convient de remettre en question et de changer ces systèmes de pouvoir dominants.

➤ Nous pensons que pour créer un changement de comportements positif, il faut une approche mobilisant les garçons et les hommes ainsi que les filles et les femmes. Associer les garçons et les hommes en tant que parties prenantes, détenteurs de droits et agents de changement est indispensable pour remettre en question les normes de masculinité dominantes et pour développer des relations d'égal à égal, sûres, respectueuses, responsables et non-violentes.

➤ Plan International travaillera aussi avec d'autres entités pour faire évoluer les mentalités, les normes et les comportements discriminatoires qui

nourrissent la stigmatisation, la discrimination et la violence à l'égard des enfants les plus vulnérables et les plus exclus, en particulier les enfants, les adolescents et les jeunes qui s'identifient comme LGBTIQ.

LA VIOLENCE DANS LES FOYERS ET LES FAMILLES

- Plan International considère que la maison est le milieu le plus important où se déroule la vie d'un enfant – un espace dans lequel il devrait se sentir entouré, encouragé et soutenu. Forts de l'amour de leurs mères, de leurs pères ou de leurs gardiens, les enfants peuvent grandir, franchir le cap de l'adolescence pour entrer dans l'âge adulte en étant bien encadré et avec des modèles de rôle positifs. Aucun enfant, adolescent ou jeune ne devrait subir de violence de quelque nature que ce soit à la maison – négligence ou violence affective, psychologique, physique ou sexuelle – ou être témoin de violence envers quelqu'un d'autre.
- Plan International condamne fermement la violence envers un partenaire intime et reconnaît qu'elle touche de manière disproportionnée les filles et les femmes. Les mesures protectives pour les victimes de violence, y compris les victimes d'inceste, de violence sexuelle et de viol, devraient comporter des mécanismes efficaces visant à leur garantir des soins, un soutien et une protection, parmi lesquels l'aiguillage vers des foyers d'accueil, l'accès aux soins de santé (y compris la contraception d'urgence), le soutien psychosocial, l'accès à des services d'avortement sécurisé et des mécanismes efficaces de recours à la justice et aux réparations. Les services d'appui devraient répondre à la violence envers les filles d'une manière qui ne renforcent pas les attitudes nuisibles.
- Plan International condamne la pratique du mariage d'enfant, précoce et forcé et le considère comme une forme de violence envers les filles. Nous demandons l'interdiction de ces pratiques dans le droit national et coutumier et l'application intégrale et effective de ces lois. Conformément à l'Observation générale No 4 du Comité relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (CDE), Plan International est convaincu que l'âge minimum du mariage devrait être de 18 ans et que cette mesure devrait s'appliquer à égalité aux hommes et aux femmes, indépendamment de toute disposition concernant l'accord parental ou juridique.
- Nous condamnons les châtiments corporels dans les familles, et nous sommes convaincus que les châtiments corporels ne sont jamais une forme acceptable de discipline. L'appui et les conseils sur la parentalité positive devraient inclure des informations et des conseils pour atténuer la sévérité des pratiques parentales et créer des relations positives entre parents et enfants.

LA VIOLENCE A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR DES ECOLES

- Plan International affirme que chaque enfant a le droit d'apprendre dans un environnement sûr et protecteur, sans menace ou crainte de violence. Cela fait partie intégrante d'une éducation de qualité. Pourtant pour de nombreux enfants, en particulier les filles, l'école est un endroit menaçant et effrayant. Il est essentiel de lutter au niveau national, local, communautaire et scolaire contre les mentalités et les comportements qui encouragent ou légitiment la violence afin de prévenir et de répondre à la violence fondée sur le genre dans les écoles.
- Plan International pense qu'il est inacceptable qu'un enfant subisse des violences à l'école, ou sur le chemin de l'école. Cela inclut la violence sexuelle ou le harcèlement, les intimidations et les châtiments corporels. Les enfants vulnérables et exclus, comme les enfants handicapés, les minorités ethnolinguistiques ou les enfants qui s'identifient comme LGBTIQ, sont particulièrement exposés à la violence perpétrée par leurs camarades ou des adultes à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Cela constitue une grave violation des droits, surtout lorsqu'elle est commise par des personnes qui ont de l'autorité sur les enfants ou qui sont chargés d'en prendre soin, et qui a des répercussions sur la capacité des enfants à aller à l'école, à passer dans des classes supérieures et à mener leur scolarité à terme, et son éradication devrait être donc pour tous les acteurs une priorité.
- Plan International reconnaît que l'éducation de qualité assure une fonction de protection, en particulier pour les filles et les jeunes femmes dans des contextes humanitaires. Nous sommes convaincus qu'une éducation de qualité est exhaustive, libératrice, qu'elle promeut le respect pour la dignité et la valeur de tous les êtres humains, et qu'elle propose un large éventail de processus d'apprentissage, notamment les compétences plus étendues pour la vie et l'éducation sexuelle complète. L'éducation de qualité devrait inculquer aux enfants et aux jeunes les compétences et les connaissances, ainsi que la mentalité et les comportements dont ils ont besoin pour mener des vies positives et productives et pour devenir des citoyens responsables et actifs qui promeuvent la paix et la non-violence.
- Plan International est convaincu que tous les enfants, adolescents et jeunes – sans discrimination – ont le droit de recevoir une éducation sexuelle complète pour acquérir un savoir, explorer les valeurs et les attitudes, et développer les compétences dont ils ont besoin pour faire des choix conscients, sains et respectueux, quant à leurs relations affectives et leur sexualité. Les parents et les éducateurs

devraient être encouragés à accueillir favorablement la découverte par les très jeunes enfants de leur corps, des relations affectives et de la sexualité pour les laisser explorer, clarifier et former des attitudes et des pratiques saines tout au long de leur vie, exemptes de contrainte, de violence ou de discrimination.

familles, les communautés et les aux chefs traditionnels et religieux pour changer les mentalités et les normes autour de cette pratique nuisible pour qu'elle ne soit plus tolérée.

LA VIOLENCE DANS LES ESPACES COMMUNAUTAIRES ET PUBLICS

- Plan International est convaincu qu'il est essentiel que les communautés dans lesquelles grandissent les enfants, les adolescents et les jeunes soient des environnements sûrs qui ne font pas peser des menaces sur leur sécurité ou leur développement. Aucun enfant, adolescent ou jeune ne devrait être victime de violence, de harcèlement ou d'abus dans la rue, dans les espaces publics, dans les transports scolaires ou sur le chemin de l'école. La peur et les menaces limitent la capacité des adolescents et des jeunes à vivre pleinement et librement leur vie. Les communautés ont la responsabilité collective de promouvoir des environnements sans danger et rassurants qui ne tolèrent pas la violence, ainsi que de prévenir et de répondre à la violence quand elle se produit.
- Plan International exhorte les gouvernements nationaux et municipaux à entreprendre des examens spécifiques en matière de genre des lois, des politiques et des directives pour s'assurer que l'aménagement urbain est réceptif au genre. Les filles sont touchées de manière disproportionnée par la violence dans la communauté, et les interventions pour répondre à cette violence doivent par conséquent prendre en ligne de compte la dynamique propre à l'âge et aux relations de genre de cette violence. Un budget suffisant doit être alloué au niveau national et local pour financer pleinement la mise en œuvre.
- Plan International condamne fermement toutes les pratiques néfastes, parmi lesquelles les mutilations génitales féminines/excisions (MGF/E). Nous considérons que les MGF/E sont des formes de violence contre les filles sanctionnées par les communautés. Les MGF/E sont des violations des droits humains et doivent être traitées comme telles. Elles sont liées à la perception d'un besoin de contrôler la sexualité des femmes. Plan International est convaincu que chaque fille et chaque femme devrait posséder l'autonomie et les connaissances nécessaires pour pouvoir prendre des décisions libres, en toute connaissance de cause lorsqu'il s'agit de son propre corps.
- Plan International est convaincu qu'il est important de s'attaquer aux MGF/E avec une législation efficace et en sensibilisant les communautés aux atteintes à l'intégrité physique et mentale et aux effets néfastes à long terme résultant de cette pratique. Il est crucial de faire intervenir les

ABUS ET EXPLOITATION COMMERCIALE

- Plan International est convaincu qu'aucun enfant ne devrait être astreint à travailler dans des conditions abusives. Bien que nous reconnaissons qu'un travail raisonnable peut être bénéfique aux enfants en plus d'une éducation, nous exigeons la fin immédiate du travail qui exploite les enfants, qui leur cause un préjudice physique, affectif ou sexuel, qui interfère avec leur droit à l'éducation, ou qui les expose à d'autres aléas.
- Plan International condamne fermement l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC), qui touche les filles de manière disproportionnée. ESEC expose les enfants à de graves dangers – au péril de leur santé affective, psychologique, physique et sexuelle – et constitue une grave violation de leurs droits. Nous demandons instamment aux gouvernements de renforcer les cadres réglementaires et relatifs à la protection pour leur permettre de répondre et de prévenir ces formes de violence. Les enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales ont le droit d'obtenir des recours et des réparations, et d'être soutenus conformément au droit international des droits humains.
- Plan International est très préoccupé par les niveaux de violence dont sont victimes les jeunes femmes et les jeunes hommes qui se livrent au commerce du sexe. Nous exhortons les gouvernements à revoir les politiques afin de renforcer les protections juridiques et s'assurer que les travailleurs du sexe, en particulier les jeunes femmes, aient accès aux services de soutien et aux mécanismes de justice.
- Les systèmes de protection sociale et d'enfants n'ont pas su protéger les enfants qui vivent et travaillent dans les rues. Leur droit à la nourriture, à un abri, à la protection et à la santé ont été bafoués. Il est urgent qu'ils puissent accéder aux services de prise en charge et de protection.
- Plan International reconnaît que les enfants, et les filles en particulier, représentent une forte proportion des victimes de la traite d'êtres humains. Nous condamnons fermement cette pratique, et nous exhortons tous les acteurs à l'aborder en priorité. La traite transfrontalière d'êtres humains ne prendra pas fin sans coopération internationale.

LA VIOLENCE EN SITUATIONS D'URGENCE

- Plan International est convaincu que les États doivent assumer les responsabilités que leur

impose le droit international envers tous les enfants sans discrimination. Les enfants qui veulent devenir réfugiés ou qui sont considérés réfugiés ont un droit égal à la protection contre la violence, les abus, l'exploitation et la négligence en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les enfants sont des titulaires de droits individuels au titre de la convention de 1951 relative aux réfugiés, bénéficiant de toute l'assistance et la protection accordée aux adultes réfugiés.

- Nous reconnaissons que pendant les situations d'urgence, en particulier en cas de déplacements forcés, les enfants sont exposés à des risques accrus de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence. Les risques sont particulièrement élevés pour les enfants non accompagnés et séparés de leurs familles, qui ne bénéficient pas de la protection immédiate de leurs parents, familles et/ou autres personnes qui ont la charge d'un enfant à titre principal.
- Nous reconnaissons qu'en vertu de la CDE et du droit humanitaire international, les enfants séparés ont le droit d'être réunis avec leurs parents, des membres de leur famille ou leurs gardiens. Les États devraient prendre toutes les mesures concrètes nécessaires pour réunir les enfants avec leurs familles.
- Nous reconnaissons que les risques pour les enfants dans les situations humanitaires varient selon l'âge et le genre. En situations d'urgence, les interventions pour la protection des enfants négligent souvent les adolescentes qui pourtant font face à des risques spécifiques du fait de leur sexe et de leur âge ; notamment les risques de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre et des pratiques néfastes telles que le mariage d'enfant, précoce et forcé. Les interventions de protection d'enfants ainsi que les interventions pour prévenir et répondre à la violence sexuelle et fondée sur le genre doivent être sensibles au genre et à l'âge.
- Plan International est convaincu que l'amélioration de la protection des enfants en mouvement devrait être un investissement prioritaire pour les gouvernements des pays d'accueil et les donateurs. Cela implique notamment un financement accru et plus efficace des systèmes nationaux et communautaires de protection d'enfants en vue de répondre aux besoins des enfants en mouvement.
- Nous sommes par ailleurs convaincus que la prévention et l'élimination des causes profondes des problèmes de protection d'enfants dans les contextes humanitaires devrait recevoir une plus grande attention. Il faudra notamment améliorer l'accès à l'éducation et à la protection sociale ; élargir les possibilités offertes aux familles de générer des revenus ; et soutenir le dialogue et

l'engagement communautaires vers la résolution de conflit.

LA VIOLENCE EN LIGNE

- Plan International est convaincu que les progrès des technologies de l'information et des communications offrent aux enfants de nouvelles perspectives positives. Néanmoins l'espace virtuel a conduit à une surenchère des abus, du harcèlement et de la violence envers les enfants qui constituent une violation des droits humains, et qu'il convient de traiter comme une priorité urgente. Les dangers associés que l'internet présente pour les enfants ne doivent pas être sous-estimés, et les acteurs mondiaux doivent multiplier les efforts pour garantir la sécurité et la protection des enfants en ligne.
- Plan International condamne les pratiques qui cherchent à réduire au silence les voix des filles et des femmes en ligne. Nous demandons instamment à tous les acteurs de veiller à ce que les réponses à la violence en ligne n'entraînent pas une répression de leur liberté d'expression. Les filles ne doivent pas être encouragées à se désengager du monde numérique. Les réponses doivent s'attacher à créer un espace virtuel sûr, à renforcer les mécanismes de notification de violence, de harcèlement et d'abus et à punir ceux qui s'en rendent coupables.
- Nous devons continuer à faire en sorte que les médias numériques ne perpétuent pas les stéréotypes sexistes, la sexualisation des femmes et des filles, et des attentes excessives de l'image des femmes. Les diverses représentations des femmes et des filles, des hommes et des garçons dans les médias peuvent avoir un impact positif sur les normes sociales du genre. Les répercussions extrêmement négatives de la pornographie, en particulier de la pornographie violente, et sa facilité d'accès pour les enfants, doivent en outre être reconnues comme un problème grave à l'échelle mondiale. Les interventions doivent s'assurer que les enfants ne peuvent pas accéder en ligne à des contenus dangereux.
- L'utilisation de l'internet pour faciliter l'exploitation et les abus sexuels des enfants est un crime abominable. L'exploitation et les abus sexuels des enfants ne sont pas moins un crime parce qu'ils sont virtuels, et les cas sont de plus en plus fréquents. Les gouvernements ainsi que d'autres acteurs doivent lutter contre ce crime de toute urgence, et débloquer plus de ressources pour enquêter et traduire les auteurs de ces crimes en justice.